



Commune de Luçon – Compte rendu du Conseil Municipal du 3 novembre 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 3 novembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 octobre 2020 par Monsieur Dominique BONNIN, Maire de Luçon, s'est réuni à l'Espace Plaisance, 6 chemin de la Motte des quatre Seigneurs, 85400 Luçon, en séance publique ordinaire.

Etaient Présents :

Monsieur BONNIN Dominique, Maire de Luçon,

Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Monsieur LESAGE Denis, Madame LE GOFF Stéphanie, Monsieur GRIMAUD Christian, Adjoints au Maire.

Madame Annie SORIN, Monsieur VRIGNAUD Francis, Monsieur CHARRIER Jean-Philippe, Monsieur VILMOT Francis, Monsieur PAUGAM Loïk, Monsieur BOITEL Jean-Marc, Madame LIBESSART Géraldine, Madame LORIOT-VETTORAZZO Anne, Madame PASTEAU Karine, Madame CHAUMONT Mary-Laure, Madame MACAUD Jennifer, Madame GUILLOTON Julia, Monsieur BONNAUD Kevin, Monsieur PINET Jean-Luc, Monsieur BOUGET Arnaud, Monsieur LARRIEU Cyril, Conseillers municipaux.

Absents représentés :

Madame BERTRAND Olivia ayant donné pouvoir à M. BONNIN
Madame DA COSTA Anabela ayant donné pouvoir à M. GRIMAUD
Monsieur GOURIOU Julien ayant donné pouvoir à Mme THIBAUD
Madame SAUSSEAU Martine ayant donné pouvoir à M. BOUGET
Madame GENTREAU Audrey ayant donné pouvoir à M. PINET

Nomination d'un secrétaire de séance :

Monsieur Kevin BONNAUD est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande d'observer une minute de silence en l'honneur des récents assassinats : Monsieur Samuel PATY, professeur d'histoire géographie au Collège du Bois d'Aulne à Conflans Sainte Honorine mais aussi des trois personnes tuées à Nice et des 4 personnes tuées en Autriche.

Le compte-rendu du conseil municipal du 29 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité après une précision relative à la délibération n° 30 concernant la convention de partenariat avec Atlantique Pellerin Vacances

Monsieur le Maire donne en information les Décisions D078 à D091-2020 et les DIA du mois de septembre 2020

Monsieur le Maire demande l'ajout d'une délibération n°28, proposition acceptée.

D007.01 - Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association des Maires et Présidents d'intercommunalités des Alpes-Maritimes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l'association des Maires et Présidents d'intercommunalités des Alpes-Maritimes.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

D007.02 – Création de tarifs pour les locations des studios l'Espace Richelieu

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

ADOPTE la tarification suivante :

- studios n°1 à n°4 (d'une superficie respective de 12.33 m², 9.33 m², 9.87 m² et 9.16 m²) : 180 € mensuels non soumis à la T.V.A.,
- studios n°5 (15.05 m²), n°6 (15.05 m²), n°9 (15.33 m²) et n°10 (15.37 m²) : 210 € mensuels non soumis à la T.V.A.,
- studios n°7 (25.11 m²), n°8 (25.11 m²), n°11 (24.52 m²) et n°12 (25.55 m²) : 260 € mensuels non soumis à la T.V.A.

APPROUVE les modalités suivantes :

- une convention sera signée par le preneur,
- La tarification inclut les fluides et les charges,

AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame Yveline THIBAUD, adjointe au Maire, à signer tous les documents liés à ce dossier.

D007.03 – Vente licence IV réf. DB 13/39 à la S.A.R.L. CHEZ JULIE ET JÉRÉMY

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

APPROUVE la vente d'une licence de débit de boisson de 4^{ème} catégorie référencée DB 13/39 à la S.A.R.L. CHEZ JULIE ET JÉRÉMY, dont le siège est 31 rue des Blés d'or à Luçon, inscrite au registre du greffe du Tribunal de Commerce de la Roche-sur-Yon sous le numéro 889 956 058, représentée par ses gérants Julie BOCQUIER et Jérémy BARÉ, pour un montant de dix mille euros (10 000 €) net vendeur,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette cession.

D007.04 - Fixation du prix de remise d'une plaque seule pour la stèle au Jardin du Souvenir du cimetière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

DECIDE le tarif suivant :

- Plaque seule 5,00 €

D007.05 - Convention de mise en œuvre des activités animations sportives avec le SESSAD Antenne de Luçon

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
FIXE le tarif à 22 euros TTC par séance d'une heure,
APPROUVE les termes de la convention de mise en œuvre des animations sportives entre la Commune et le SESSAD antenne de Luçon,
AUTORISE Monsieur le Maire, ou Monsieur François HEDUIN, Adjoint au Maire, à signer la convention de mise en œuvre des activités animations sportives avec le SESSAD antenne de Luçon.

D007.06 – Convention régissant les modalités d'organisation du temps méridien pour les élèves ULIS de l'école du centre de Luçon

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
ADOpte la convention portant sur l'organisation du temps méridien pour les élèves de classe ULIS.
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

D007.07 - Convention de partenariat entre la commune de Luçon et l'Association Comité des fêtes de la ville de Luçon pour l'organisation du marché de Noël 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
APPROUVE les termes de la convention,
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document afférent à ce dossier,

D007.08 - Convention de mises à disposition annuelle de salles municipales

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
APPROUVE les termes des conventions de mise à disposition annuelle entre la Commune et les associations luçonnaises,
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.

D007.09 - Instauration de la RODP provisoire : montant de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public des communes par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'Unanimité,
FIXE le montant de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente,
DIT que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et du coefficient de réévaluation mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier.
La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323,
ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, dite «RODP provisoire».

D007.10 - Budget principal - Décisions modificatives n°1

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
APPROUVE les présentes décisions modificatives n°1 du budget principal en cours.

Chapitre	Compte	Objet	Dépenses	Recettes
011	6228	Théâtre	17 000,00	
011	6228	Haies stade de Mouzon	3 500,00	
65	6541	Admission en non-valeurs	- 10 000,00	
65	6542	Créances éteintes	17 600,00	
65	65888	Remboursement des places théâtre	20 000,00	
65	657363	Participation MSP	5 200,00	
67	6745	Subvention détermintage	3 000,00	
023	023	Virement à la section d'investissement	- 36 300,00	
74	74834	Remboursement des places théâtre		20 000,00
		Total fonctionnement :	20 000,00	20 000,00
			-	
598	2051	Logiciel comptabilité	45 000,00	
020	020	Dépenses imprévues	78 346,00	
021	021	Virement de la section de fonctionnement		- 36 300,00
654	1342	Amendes de police		45 018,00
598	1321	Subvention Eclairage des halles		39 450,00
654	1323	Subvention voirie		10 000,00
699	2315	Subvention abords de la piscine		65 178,00
		Opérations d'ordre		
041	21311	Bâtiments	100 000,00	
041	2031	Frais d'études		93 000,00
041	2033	Frais d'insertion		7 000,00
		Total investissement	223 346,00	223 346,00

D007.11 – Budget annexe assainissement - Décisions modificatives n°1

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
APPROUVE les présentes décisions modificatives n°1 du budget annexe assainissement :

Chapitre	Compte	Objet	Dépenses	Recettes
011	611	Contrôle cession saur	15 000,00	
011	618	Reversement matières de vidange	8 000,00	
023	023	Virement à la section d'investissement	- 1 000,00	
77	775	Cesssion de la chargeuse		22 000,00
		Total fonctionnement	22 000,00	22 000,00
021	021	Virement de la section d'investissement		- 1 000,00
21	2182	Chargeuse	45 000,00	
23	2315	Travaux en-cours	- 46 000,00	
		Total investissement	- 1 000,00	- 1 000,00

D007.12 – Budget annexe Maison de santé Pluri-professionnelle - Décisions modificatives n°1

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
APPROUVE les présentes décisions modificatives n°1 du budget annexe MSP :

Compte	Objet	Dépenses	Recettes
6228	Autres rémunérations d'intermédiaires	1 000,00	
6262	Frais de télécommunication	3 000,00	
6542	Créances éteintes	1 200,00	
7488	Autres participations		5 200,00
	Total fonctionnement	5 200,00	5 200,00

D007.13 - Effacement de créances pour la Maison de santé Pluri-professionnelle

Le Conseil municipal,
PREND ACTE de l'effacement des créances concernées par ce jugement pour un montant total à hauteur **1 212,99 €**.

D007.14 - Effacement de créances

Le Conseil municipal,
PREND ACTE de l'effacement des créances concernées par ces jugements et ces décisions pour un montant total à hauteur de **17 853,98 €**.

D007.15 – Subvention au Groupement d'Intérêt Public « Maison Départementale des Adolescents de la Vendée »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
ACCORDE une subvention de 5 000,00 € au Groupement d'Intérêt Public « Maison Départementale des Adolescents de la Vendée », pour l'année 2020.
DIT que les crédits sont inscrits dans le budget en cours.

D007.16 – Subvention pour la restauration des façades

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
ACCORDE la subvention suivante :

Nom	Adresse	Montant
Mme HERVE Françoise	73 rue de la Clairaye	1 043,20 €
TOTAL :		1 043,20 €

DIT que les crédits sont inscrits sur le compte 20422 du budget principal.
AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame Géraldine LIBESSART, Conseillère déléguée, à signer tout document à venir se rapportant à cette affaire.

D007.17 – Travaux de renouvellement du réseau d'assainissement Avenue Michel Rambaud - Demande de subventions

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
APPROUVE le plan de financement prévisionnel hors taxe suivant :

CHARGES		PRODUITS		
	TOTAUX (ht)		TOTAUX (ht)	taux
travaux d'assainissement	450 000,00 €	Financement externe		
		DSIL	225 000,00 €	50%
		Autofinancement	225 000,00 €	50%
TOTAUX	450 000,00 €	TOTAUX	450 000,00 €	100%

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

D007.18 - Théâtre Millandy – Saison culturelle 2020-2021 - Convention de partenariat avec l'association ClicPhoto85

Monsieur Loïk PAUGAM ne prenant pas part au vote et ayant quitté la salle,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
APPROUVE les termes de la convention de partenariat culturel conclue avec l'association ClicPhoto85 située au Forum des Services, 14 place Leclerc à Luçon et représentée par sa Présidente Madame Roulaud Julie,
AUTORISE Monsieur le Maire, ou Madame Stéphanie Le Goff, Adjointe au Maire, à signer la convention et toutes les pièces afférentes au dossier.

D007.19 - Théâtre Millandy – Saison culturelle 2020-2021 - Convention de partenariat culturel avec l'association « Comité des fêtes de la Ville de Luçon » dans le cadre de la programmation « CAP Monde »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
CONTRIBUE à l'organisation des conférences dans le cadre de la programmation « CAP Monde » sur la saison 2020-2021 en mettant à disposition la structure municipale Théâtre Millandy et son personnel,
APPROUVE les termes de la convention de partenariat culturel conclue avec l'association « Comité des fêtes de la Ville de Luçon »,
AUTORISE Monsieur le Maire, ou Madame Stéphanie LE GOFF, Adjointe au Maire, à signer la convention et toutes les pièces afférentes au dossier.

D007.20 - Théâtre Millandy – Saison culturelle 2020-2021 - Convention de partenariat culturel avec la radio RCF Vendée 85 dans le cadre de la promotion des spectacles du Théâtre Millandy

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
APPROUVE les termes de la convention de partenariat culturel conclue avec la radio RCF Vendée 85,
AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame Stéphanie LE GOFF, Adjointe au Maire, à signer la convention et toutes les pièces afférentes au dossier.

D007.21 – Festival du goût de la musique - Demande de subventions

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
APPROUVE le plan de financement prévisionnel hors taxe suivant :

Charges		Produits		
	Totaux (HT)		Totaux (HT)	taux
Charges techniques		Financements externes		
Location piano	3 000,00 €			
hébergement et restauration des artistes	2 000,00 €	Conseil Régional des Pays de la Loire F.O.N.D.E.C (axe 2)	15 000,00 €	50%
logistique scènes	3 000,00 €			
Charges artistiques	22 000,00 €	autofinancement	15 000,00 €	50%
TOTAUX	30 000,00 €	TOTAUX	30 000,00 €	100%

AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame Stéphanie Le Goff, Adjointe au Maire, à solliciter et signer toute convention auprès des instances territoriales pour l'ensemble des subventions envisageables liées à l'organisation du festival du goût de la musique.

D007.22 - Adhésion à la démarche de consultation en vue d'une souscription au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel – Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
DONNE habilitation au Centre de Gestion agissant pour le compte de la collectivité/établissement, afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel,
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce projet.

D007.23 - Création de trois postes d'Adjoint technique

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
CRÉE trois postes d'Adjoint Technique (Temps complet),
AUTORISE Monsieur le Maire, ou Monsieur Christian GRIMAUD, Adjoint au Maire, à signer les arrêtés correspondants,
DIT que les crédits nécessaires seront affectés au chapitre 012.

D007.24 - Création de quatre postes dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
CRÉE quatre postes dans le cadre du dispositif PEC, pour une période minimale de 9 mois renouvelable dans la limite de 24 mois, avec un temps de travail de 20 heures hebdomadaires et une rémunération calculée sur la base du S.M.I.C.,
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention préalable avec le Pôle Emploi, Cap Emploi ou la Mission locale ainsi que le contrat correspondant,
DIT que les crédits nécessaires seront affectés au chapitre 012.

D007.25 - Dérogation au repos dominical des salariés relevant de la compétence des Maires – Exercice 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

EMET un avis favorable au calendrier 2021 relatif aux ouvertures dominicales autorisées par secteur d'activité :

Etablissement de commerce de détail (à l'exception des commerces de meubles) :

- 10 janvier (soldes d'hiver),
- 30 mai (fête des Mères),
- 20 juin (fête des Pères),
- 27 juin (soldes d'été),
- 15 août (foire exposition),
- 29 août (rentrée scolaire)
- 28 novembre (black friday),
- 5, 12 et 19 décembre (festivités de Noël).

Etablissement de commerce automobile :

- 17 janvier,
- 14 mars,
- 13 juin,
- 19 septembre,
- 17 octobre.

D007.26 – Rapport d'activités de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral – Année 2019

Le Conseil municipal,

PREND ACTE de la présentation du rapport de la Communauté de communes du Sud Vendée Littoral pour l'année 2019.

D007.27 - Indemnisation des artistes suite à l'annulation de la Semaine Littérature Jeunesse

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

APPROUVE la proposition de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral Vendée d'indemniser les auteurs et les compagnies qui s'étaient engagés pour un montant de 3 500,00 € (trois mille cinq cents euros), représentant 11.9% de l'opération,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à cette indemnisation,

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget en cours.

D007.28 – Vidéosurveillance - Demande de subventions F.I.P.D.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
APPROUVE le plan de financement prévisionnel hors taxe suivant :

CHARGES		PRODUITS		
	TOTAUX (ht)		TOTAUX (ht)	taux
Installation caméras supplémentaires	45 827,95 €	financement externe		
		F.I.P.D.	36 662,36 €	80%
		Autofinancement	9 165,59 €	20%
TOTAUX	45 827,95 €	TOTAUX	45 827,95 €	100%

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (F.I.P.D.) pour aider au financement du projet de vidéosurveillance.

Monsieur le Maire souhaite donner quelques précisions concernant l'organisation relative à la situation sanitaire (fonctionnement des services et protocole).

La séance est levée à 21 h 45

Pour extrait conforme
Dominique BONNIN
Maire de Luçon.
Publié et Affiché
Le 6 novembre 2020